**ONU – Genève – 7/3/23**

**Article 11 – Situations of risk and humanitarian emergencies**

**States Parties shall take, in accordance with their obligations under international law, including international humanitarian law and international human rights law, all necessary measures to ensure the protection and safety of persons with disabilities in situations of risk, including situations of armed conflict, humanitarian emergencies and the occurrence of natural disasters.**

-------------------------------------------------------------

Mon nom est Luis Beltran-Lopez. Je suis conseiller municipal délégué en charge des thématiques handicap et accessibilité de la ville de Grenoble en France à moins de 2 heures de Genève. Nous avons récemment reçu une récompense de la commission des affaires sociales de l’Union Européenne sur notre engagement sur ces sujets. Nous plaidons pour une approche plus proche des préconisations de l’ONU et nous nous efforçons en tant que ville d’appliquer et de faire appliquer les préconisations du dernier rapport de 2021,de Jonas Ruskus.

Le sujet qui me préoccupe d’une façon générale est le validisme (ableism en anglais) : la discrimination et donc la non application trop fréquentes des droits humains et du droit des personnes handicapées, incluant ce qu’il se discute ici (trop peu souvent écouté et respecté), et concernant plus particulièrement le sujet de cet après-midi, je pose la question : pourquoi à chaque crise humanitaire les personnes en situation de handicap, en prenant l’exemple de ce qu’il s’est passé en France, pendant l’année 2022, avec l’exemple des personnes handicapées ukrainiennes, et d’une façon plus générale pourquoi les personnes migrantes en situation de handicaps sont systématiquement oubliées, non considérées, dans les plans d’aides financiers, les conditions de l’organisation se rapprochant trop souvent de l’improvisation et faisant beaucoup trop appel au bénévolat (qui est loin de suffire) ? L’article 11 ne devrait-il pas se traduire par quelque chose de très concret dont nous avons impérativement besoin pour le faire respecter, et j’en fais aujourd’hui ici la demande : il est nécessaire et urgent de la créer une ligne budgétaire bien identifiée lors que des plans d’actions d’urgences sont mis en place spécifiquement pour l’aide ou l’accompagnement des personnes en situations de tout handicap en situation d’exil, et d’en informer la population ou les autorités locales (et donc les éluEs locaux). Il est navrant de découvrir qu’aujourd’hui encore, des organisations gouvernementales semblent découvrir que dans les populations, dans le monde, il y a des personnes en situations de handicaps (autour de 15%...), et que le handicap ce n’est pas gratuit, qu’on en soit encore aujourd’hui surpris, et qu’on ne puisse pas anticiper systématiquement et mieux s’organiser.

Quand la guerre a explosé en Ukraine, nous avons vite compris qu’une fois de plus (3 choses qui ont lieu à chaque conflit) : que les personnes handicapées sur place allaient être abandonnées (les personnes encadrantes fuyant le conflit, parfois les centres même étant bombardées et le matériel endommagé), qu’elles n’allaient pas pouvoir fuir aussi facilement que les autres (qu’elles soient concernées par un handicap ou par un autre), que cette nouvelle guerre, comme cela a eu lieu en Syrie dernièrement avec un terrible tremblement de terre, allait encore faire des blessées, des personnes handicapées sans solutions faute de moyen budgétaire suffisant, mobilisé sur la question. Quand les personnes sont arrivées en France, les services de l’état ont fait appel de façons indirectes aux personnes ressources sur le territoires (élu ou associations) en demandant plusieurs mesures d’aménagement qui sont de droits en lien avec les droits humains, comme des fauteuils (les plus simples pas forcément des fauteuils électriques) et en demandant des traductrices traducteurs LSF (tout en comprenant que la LSF est la langue des signes françaises, ni internationale et ni ukrainienne) mais sans aucun moyen financier. C’était comme si tout à coup on découvrait en 2022 une fois de plus que parmi les personnes fuyant ce conflit, il y avait des personnes handicapées. Et il a fallu une nouvelle fois faire appel au bénévolat, aucune ligne budgétaire étant créé pour ce sujet, laissant beaucoup de personnes sans solutions : sans fauteuils, sans traduction de la langue des signes, sans aménagements spécifiques qui devrait être prévu à chacune de ces situations. Pour le cas de l’Ukraine, qui n’est ici malheureusement qu’un exemple, et pas le plus mal doté, des moyens conséquents ont été débloqués mais quels moyens financiers clairement débloqués sur la question du handicap et pourquoi nous sommes nous retrouvées à devoir faire appel une fois de plus au bénévolat (qui je le redis, ne suffit pas), à devoir nous retrouver en France avec des personnes en situation de handicaps sans solutions, à des enfants sans fauteuils et sans poussettes, à des personnes en situation de tout handicaps sans aides financières pour leurs aménagements ?

Nous ne pouvons plus être surpris.

Merci pour votre écoute.